

Informations patients pour la transmission des résultats et la protection des données personnelles

Référence : INS-DQRE-07

Version: 01

Applicable: 10/02/24

Rédacteur : Hazan Yanick 03/02/24 Vérificateur : HAZAN Yossi 03/02/24 Approbateur : HAZAN Yanick 04/02/24

Transmission des résultats

Merci de signaler au secrétariat comment vous souhaitez récupérer vos résultats

- ✓ Au laboratoire
- ✓ Par internet
- ✓ Chez le médecin
- ✓ Par courrier
- ✓ Par téléphone

Mesures de confidentialité

Merci de conserver le ticket de confidentialité qui sera indispensable pour récupérer vos résultats

Résultats par internet

En demandant de consulter vos résultats par internet vous autorisez le laboratoire Biotov à les rendre accessibles par un accès sécurisé par le protocole SSL qui encrypte les données garantissant qu'aucun tiers ne pourra les consulter ou les modifier

Informatique et libertés

En application, des articles 27 et 34 de la loi dite « informatique et libertés » n°78-17 du 16 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, contacter le laboratoire qui répondra à votre demande

Gestion de vos données

- -Vos données confiées par vous, votre établissement ou professionnel de santé ayant réalisé le prélèvement sont traitées pour réaliser vos analyses, l'interprétation, la transmission des résultats et la gestion administrative du laboratoire.
- -Dans le cas d'examens sous-traités, nous transmettons les informations nécessaires au laboratoire soustraitant.
- -Maladies à déclaration obligatoire. Il existe des maladies pour lesquelles le biologiste est tenu de transmettre à l'ARS des informations concernant les personnes chez lesquelles ils ont diagnostiqué ces maladies (exemple diagnostic d'infection par le VIH). Les informations recueillies sont anonymes.

Ce recueil de données est indispensable pour mieux connaître ces maladies.

Si vous avez des questions sur la déclaration obligatoire, posez-les-nous.